

LES OBLIGATIONS COMPTABLES DU CHEF D'ENTREPRISE



Objectifs

- Identifier votre structure juridique, votre régime d'imposition, votre régime fiscal, votre régime de tva et la catégorie de bénéfice dont vous dépendez, pour mieux identifier vos obligations comptables de demain
- Identifier les documents comptables de votre future entreprise
- Lister les obligations comptables, administratives, fiscales et juridiques et de définir une méthodologie pour votre organisation quotidienne.
- Suivre les règlements de ses clients, savoir quoi faire en cas de non- paiement et connaître la procédure d'un recouvrement.

Programme

Avez-vous fait vos choix en matière de structure juridique ?

- La fiscalité d'entreprise
- Synthèse et comparatif des structures juridiques
- Fiches statut / Entreprise individuelle, SARL, SAS, EURL

L'organisation de l'entreprise

- Le guichet unique des 2023
- Comment créer son compte professionnel sur impôts
- Le rôle de l'expert-comptable
- La CFE cotisation foncière des entreprises
- Les numéros utiles
- Comptabilité d'engagement et de trésorerie : Les règles d'organisation
- Les règles de conservation des archives

Les obligations d'une entreprise

- Une déclaration comptable unifiée
- Les obligations comptables
- La facturation
- Les interlocuteurs de votre protection sociales

Les règlements clients

- Gérer vos risques d'impayés
- Injonction de paiement / Mise en demeure

Blended Learning (Mixte distanciel et e-learning)

Collectif

Quatre classes virtuelles à date fixe sur le mois de 1.5h chacune en synchrone.

Prévoir du temps de travail personnel asynchrone entre deux classes virtuelles.

11h

345 € net de TVA

Possibilité de prise en charge étudiée au moment de l'inscription.

PUBLIC

Entrepreneur en phase de lancement ou une entreprise en activité (chef d'entreprise, conjoint collaborateur)

PRÉ-REQUIS

Avoir un ordinateur équipé d'un micro, d'une caméra et d'une connexion internet (pas de formation sur smartphone)

Avoir ou vouloir créer une adresse Gmail pour accéder à l'outil Drive.

CONDITIONS D'ADMISSION

Prise de contact pour un entretien préalable sous 5 jours ouvrés. Début de parcours au plus tard 1 mois après l'admission.

DATE & LIEUX

Plus d'informations sur notre site internet

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

30 jours avant le démarrage de la formation

LES OBLIGATIONS COMPTABLES DU CHEF D'ENTREPRISE

Méthodes et modalités pédagogiques

100 % Distanciel

Sessions synchrones et asynchrones.

Apport théorique.

Exercices d'application sur une base documentaire mise à disposition.

Retours d'expérience et échange

Profil des intervenants

BGE mobilise dans l'accompagnement l'ensemble de ses conseillers-formateurs avec une expertise technique sur les projets de création / reprise d'entreprise.

Outils et supports

Travail à partir de la plateforme Zoom et Drive

Chaque participant sera amené à échanger sur son expérience

Ressources vidéos / BPL...

Modalités d'évaluation

- Évaluation diagnostique sous forme de questionnaire (fermé / choix multiples)
- Évaluation formative (QCM, exercices...)
- Évaluation de satisfaction à l'issue de la formation

Validation des acquis

Attestation de formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre référent handicap Sophie Mocq recueille vos besoins d'adaptation et vous accompagne dans la recherche de solutions auprès d'un réseau d'expert.

03 85 48 91 21

s.mocq@bge-perspectives.com



AVANTAGES DE LA FORMATION

Cette formation vous permettra de mieux vous organiser pour le démarrage de votre activité.



Appui aux entrepreneurs



03 80 72 99 70



bge-perspectives.com



contact@bge-perspectives.com